

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des
Vosges

Arrondissement de
Neufchâteau

Communauté de
Communes de
Mirecourt-Dompaire

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **101**

Nombre de conseillers en
exercice : **101**

Date de convocation :
4 avril 2025

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à vingt heures, les Membres du Conseil de communauté se sont réunis sur la convocation de Mme la Présidente, adressée le 04/04/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu à MIRECOURT - Cinéma Rio.

Présidence : Nathalie BABOUHOT, Présidente.

Etaient présents :

ADAM Christine, ANNEN Bernard, AUBRY Gérard, BABOUHOT Nathalie, FIOISI Stéphanie, BARBIER Elisabeth, BASTIEN Denis, BISCH Stéphane, BREGEOT Jean-Marie, CHERRIER Didier, CHIARAVALLI Danièle, CITOYEN Patrick, CLAUDE Michèle, COMESSE-DAUTREY Colette, CROCHETET Pascal, DURET Myriam, FERRATIER Philippe, FORTERRE Michel, FRAMENT Marie-Brigitte, FRANQUEVILLE Joachim, GASQUIN René, GAUTHIER Cyrille, GERARD Jean-Claude, GIRON Philippe, GREPINET Gérard, GUILLER Marc, HATON Christophe, HERBELOT Yveline, HUEL Jean-Luc, HURIOT Joris, IZZILLO Danielle, JACOPIN Anne, JAMIS Patrice, JEANDEL Emilien, LARCHER Philippe, LAURENT Isabelle, MAIRE Claude, MARCHAL Emmanuel, MARCHAL-LABAYE Christine, MARTIN Sandrine, MENETRIER Cédric, MOINE Marie-Odile, MOUROT Alain, MUNIERE Véronique, NICOLAS Corinne, VOIRIOT Nathalie, NOEL Gérard, OSWALD André, PERRIN Denny, PREVOT-PIERRE David, SANCIER Jean-Claude, SEJOURNE Yves, SERDET Dominique, SERRA Géraldine, SILLON Anne, SIMONIN Anne, TALLOTTE Claude, THOUVENIN Christian, THOUVENIN de VILLARET Laure, TISSIER Philippe, VAILLANT Christian, VALANCE Serge, JEANDEL Corinne, VAUBOURG Jean, VAUDOIS Rémy

Mandat de procuration : CLOCHEY Alain pouvoir donné à THOUVENIN Christian, FERRY Jean-Luc pouvoir donné à BARBIER Elisabeth, HENRION Edwige pouvoir donné à BABOUHOT Nathalie, MALLERET Fabien pouvoir donné à CITOYEN Patrick, PERRON Audrey pouvoir donné à LAURENT Isabelle, PREAUT Marie-Laure pouvoir donné à CHIARAVALLI Danièle, RAMBAUT Patrick pouvoir donné à MOUROT Alain, VIDAL Françoise pouvoir donné à FERRATIER Philippe, VILLIERE David pouvoir donné à COMESSE-DAUTREY Colette, WALTER Bruno pouvoir donné à JAMIS Patrice

Absents : ADAM Mathieu, BELAZREUK Salim, CHAPELIER Thierry, CHERPITEL Philippe, CLEMENT Valérie, COLIN François, COMESSE Laurent, CONTEJEAN Jérôme, DAVAL Philippe, DENIS Christian, HALLUIN Jean-Christophe, JEANDEL Arnaud, LAIBE Jean-François, LHOUE Serge, MAILLARD Dominique, MANGIN Jean-Marie, NAGELEISEN Julien, PERREIN Philippe, PERRIN Hervé, PINOS Joël, RENAUX Serge, RUGA Roland, TOCQUARD Roland, TRELAT Janine, VIRION Jean-François, DEL Michel, CLOCHEY Alain, FERRY Jean-Luc, HENRION Edwige, MALLERET Fabien, PERRON Audrey, PREAUT Marie-Laure, RAMBAUT Patrick, VIDAL Françoise, VILLIERE David, WALTER Bruno

Secrétaire de séance : Monsieur GAUTHIER Cyrille

Membres présents.....65
Absents ayant donné mandat de procuration.....10
Absents.....36
Votants.....75

Délibération 250414 8

8. Avis sur le projet éolien des Baumes

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
65	10	63	1	9	1

Mme la Présidente présente la demande d'autorisation environnementale relative au projet éolien des Baumes.

Cette demande d'autorisation environnementale porte sur l'implantation de 7 éoliennes :

- 3 éoliennes sur la commune de Remoncourt
- 2 éoliennes sur la commune de Valfroicourt
- 2 éoliennes sur la commune de Remoncourt

Mme la Présidente expose l'analyse de la SEM TERR'EnR sur l'opportunité du projet éolien des Baumes :

- **Impact paysager du projet éolien porté par RWE à la limite de plusieurs territoires intercommunaux : trop forte hauteur des éoliennes, encerclement et saturation paysagère**

L'analyse du cabinet JDM Paysages effectué pour le compte de la SEM TERR'EnR est exposé pour confirmer que l'impact paysager n'a pas été suffisamment pris en compte par RWE.

Cette dernière recommandait sur le projet initialement présenté par RWE en 2020 :

- a. De revoir le schéma d'implantation (ce qui n'a pas été fait) :
 - pour limiter l'effet de surplomb des éoliennes depuis le cœur de bourg de Rancourt,
 - pour préserver les paysages du quotidien depuis les axes de circulation : l'enjeu est notamment de préserver le cône de vue vis-à-vis de la RD165 (depuis la séquence de la RD165 entre Bainville-aux-Saules et Valfroicourt, axes majeurs de circulation, porte d'entrée du territoire)
- b. D'abaisser la hauteur des mâts à 150 mètres en bout de pôle : bien que RWE a abaissé la hauteur initiale du projet d'une vingtaine de mètres, cela reste insuffisant compte tenu :
 - des impacts cumulés avec les autres parcs éoliens (celui de NEOEN à Esley (Parc des « Hauts Chemins » – 6 éoliennes) visible depuis le col du Poirier ; parc de « Madon et Moselle » - 18 éoliennes) : ce qui engendre une saturation des horizons, depuis les bourgs, depuis des points de vue remarquables et depuis des points de vue mettant en scène les silhouettes de bourg et les projets éoliens.
 - De l'encerclement vis-à-vis du bourg de Rancourt.

- **Une approche de la SEM TERR'ENR par RWE : la non prise en compte des recommandations de la SEM et sa non-implication à la co-construction du projet amène un positionnement défavorable sur l'approche de RWE et le projet en découlant**

Dès 2020, la SEM avait été approchée pour étudier un partenariat avec RWE dans le cadre du schéma éolien territorial. Des recommandations avaient été exposées à RWE avec la proposition de soutien technique et politique à la concertation territoriale. Suite à un premier avis défavorable de la DREAL fin 2022, RWE semblait avoir abandonné la démarche avant de proposer la réunion d'un Comité de projet en 2024, sur la base d'un projet très peu modifié.

Créée pour la maîtrise du développement des énergies renouvelables en concertation avec les communes et les habitants, l'approche de RWE amène la SEM à confirmer sa doctrine d'investissement pour « un déploiement des énergies renouvelables, oui, mais n'importe où, pas n'importe comment ». Elle appelle la Communauté de communes de Mirecourt Dompain

à formuler un avis négatif à ce projet qui ne répond pas aux attentes du territoire en termes d'intégration harmonieuse

Conformément à l'article R 181-18 du code de l'environnement, Mme la Présidente propose au conseil de formuler un avis défavorable sur l'opportunité du projet éolien des Baumes à la lumière des éléments susmentionnés.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à la majorité des membres présents et représentés décide** (Anne JACOPIN ne participe pas au vote / 9 abstentions : Emmanuel MARCHAL, Gérard AUBRY, Gérald NOEL, Nathalie VOIRIOT, Stéphanie FIOLSI, Bernard ANNEN, Jean-Marie BREGEOT, Emilien JEANDEL, Claude TALLOTE/ 1 contre Michel FORTERRE) :

- décide d'émettre un avis défavorable à cette demande d'autorisation environnementale
- donne pouvoir à la Présidente d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 15 avril 2025
Nathalie BABOUHOT,
Présidente.

